

Réunion du 24 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER
- Excusé(s) : Madame Alice MOREL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CG/2013/4 - Technologies de l'information et de la communication - 10  
Avenant transactionnel au contrat de délégation de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- donne son accord quant au principe d'une mutation technologique à apporter à la délégation de service public contractée avec la Société "Net 67", permettant des aménagements compatibles avec les objectifs du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), sous forme d'un avenant à portée transactionnelle

- décide que cette mutation se réalisera dans les conditions financières définies ci-dessous, pour l'installation de vingt et un Points de raccordement mutualisés (PRM) :

. 5 M€ de participation publique, correspondant au financement des travaux de montée en débit et à la maîtrise d'œuvre dont "Net 67" aura la charge

. 400 000 € correspondant au démontage anticipé des antennes

. 500 000 € correspondant à l'indemnisation du délégataire des conséquences de la mutation technologique opérée (perte de recettes liée à l'abandon anticipé du Wimax notamment).

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégation pour approuver les avenants et transactions à intervenir dans le cadre des conditions financières définies ci-dessus.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130624-78370-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 08/07/13